

Renouvellement de l'arrêté d'imposition pour les années 2027 à 2031

Préavis no 3 / 2026

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président du Conseil, Madame la Syndique, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil.

La Commission des finances composée de Messieurs Jacques Golay, Eliott Steiner et Jean-Jacques Mercier s'est réunie le 1er septembre en présence de Madame Séverine Magnollay Koestner, Syndique, Monsieur Bertrand Duperrex, municipal, et de Monsieur Stéphane Perroud, président du Conseil général. Nous avons écouté les explications de M. Bertrand Duperrex. La Commission s'est réunie les 4 et 17 septembre pour analyser et se prononcer sur le préavis municipal no 3 / 2026 « Renouvellement de l'arrêté d'imposition pour les années 2027 à 2031 ».

Analyse :

- La Commission constate que la marge d'autofinancement de l'exercice 2025 se monte à CHF 486'590.12 est supérieure au budget grâce aux recettes ordinaires et extraordinaires.
- Les recettes fiscales extraordinaires 2025 de CHF 145'952.80 ne reviennent pas à chaque exercice.
- Les revenus locatifs communaux vont diminuer dans la perspective de travaux à effectuer.
- Les coûts de l'énergie et les taux d'emprunt sont en hausse.
- Les charges liées à l'instruction publique sont importantes.
- Les rentrées fiscales directes impactent notre contribution à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise.

Conclusion :

La situation financière de la commune reste saine. Elle mérite toutefois un suivi attentif afin de prévenir d'éventuelles difficultés au cours des prochaines années. La Commission des finances, à l'unanimité des membres présents le 17 septembre vous propose, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, d'adopter l'arrêté d'imposition 2027 à 2031 tel que proposé, soit à 76% du barème cantonal de base.

La Commission des finances :

Jacques Golay



Eliott Steiner



Jean-Jacques Mercier

